

Format de citation

Ostorero, Martine: Rezension über: Franck Mercier, *La Vauderie d'Arras. Une chasse aux sorcières à l'automne du Moyen Âge*, Rennes: Presses Universitaires de Rennes, 2006, in: ~ *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2008, 2 - Histoire médiévale, S. 423-424, DOI: 10.15463/rec.1189723708

Annales

Histoire, Sciences Sociales

copyright

Cet article peut être téléchargé et/ou imprimé à des fins privées.
Toute autre reproduction ou représentation, intégrale ou substantielle de son contenu, doit faire l'objet d'une autorisation (§§ 44a-63a UrhG / German Copyright Act).

La seconde partie de l'ouvrage est consacrée à l'Inquisition qui se met en place après la phase de la croisade. Elle propose une synthèse sur l'état des connaissances dans ce domaine. J.-L. Biget insiste en particulier sur la période préparatoire qui débute avec la bulle *Vergentis in senium* de 1199, au cours de laquelle se construisent les fondements de la procédure inquisitoire et du monopole pontifical dans la poursuite de l'erreur dans la foi (*aberratio in fide*). La répression des hérétiques se poursuit jusqu'au début du XIV^e siècle et J.-L. Biget rappelle de manière opportune que l'extinction du catharisme est moins imputable au travail de l'Inquisition qu'au rétrécissement de ses bases sociales et à la progressive politique d'*aggiornamento* de l'Église.

PIERRE CHASTANG

1 - Robert I. MOORE, *La persécution. Sa formation en Europe X^e-XIII^e siècle*, Paris, Les Belles Lettres, [1987] 1991.

Franck Mercier

La Vauderie d'Arras. Une chasse aux sorcières à l'automne du Moyen Âge

Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, 414 p.

La Vauderie d'Arras (1459-1460) est le nom communément donné à l'une des premières et plus célèbres chasses aux sorcières de la fin du Moyen Âge qui s'est déroulée dans un territoire appartenant alors au duché de Bourgogne. L'histoire strictement judiciaire de cette affaire commence en 1459 par les premières enquêtes menées par un tribunal d'Inquisition, qui aboutissent durant l'année 1460 à l'inculpation de 29 hommes et femmes de toutes couches sociales ; 12 personnes sont condamnées au bûcher. Elle se termine en 1491 par la réhabilitation des victimes. Le principal dossier documentaire fait défaut : au terme de la longue procédure en appel, le parlement de Paris, cour souveraine du royaume de France, ordonne d'annuler les sentences promulguées en première instance et de brûler publiquement tous les actes des procès intentés contre les Vaudois-sorciers d'Arras, à l'endroit exact

où trente ans auparavant les accusés avaient été condamnés. Le défi pour l'historien est donc d'écrire l'histoire d'un procès sans disposer de ses actes judiciaires. Toutefois, le souvenir de l'affaire s'est perpétué grâce à des chroniques (principalement celle du bourguignon Jacques Du Clercq), des traités (Jean Taincture), des pamphlets et des consultations. Franck Mercier propose de manière convaincante d'attribuer la paternité de l'un des traités, connu sous le titre de *Recollectio casus, status et condicionis Valdensium ydolatrarum*, à un des juges du tribunal d'Arras, Jacques Du Bois, jeune théologien issu de l'université de Paris. Tous ces écrits, à des degrés divers, montrent à quel point l'affaire a marqué les contemporains et éclairent les réactions à la persécution arrageoise. En explorant avec virtuosité ces traces documentaires, F. Mercier multiplie les points de vue sur l'événement et évite le piège de reconstituer un récit lisse et trompeur. Sa pertinente analyse de la procédure inquisitoire de type extraordinaire employée lors de la Vauderie démontre, d'une part, comment la « vérité » des crimes du sabbat et du complot satanique imputés aux victimes peut jaillir des tribunaux et, d'autre part, comment l'obtention de cette vérité est légitimée par les institutions judiciaires ainsi que par des théologiens démonologues, dans la mesure où elle est perçue comme la manifestation d'un crime de lèse-majesté à la fois divine et politique.

La Vauderie d'Arras n'est pas un épisode aberrant ni une curiosité de l'histoire arrageoise, comme tendait à la considérer jusqu'à présent l'historiographie traditionnelle. Elle participe de la construction de l'État bourguignon et de l'affirmation de la souveraineté ducale qui s'articule autour de la notion de majesté. Telle est la thèse novatrice et audacieuse que développe F. Mercier. Dans cette perspective, la chronologie et la géographie habituelles de l'événement sont remises en question. Tout d'abord, l'auteur inscrit avec justesse la répression arrageoise dans la continuité des premières persécutions menées dès 1430 aux frontières de l'État bourguignon, soit dans l'arc alpin occidental, lieu d'élaboration de l'imaginaire du sabbat des sorcières. Et surtout, il démontre combien la chasse aux sor-

ciers et aux sorcières d'Arras est le révélateur du lien politique et des relations de pouvoir se déployant dans la principauté bourguignonne en quête de souveraineté face à la royauté française. Ainsi, parallèlement à son analyse de la Vauderie, F. Mercier opère plusieurs coups de sonde sur les pratiques du pouvoir ducal. Il porte son attention aux rituels, aux images et aux représentations, telles la création de l'ordre de la Toison d'Or en 1430 et la joyeuse entrée du duc Philippe le Bon en 1458. Les premières miniatures représentant le sabbat, transmises par le traité de Jean Taincture, étroitement lié à la Vauderie, mettent en scène comme figure centrale du diable un bouc qui paraît être un « trompe-l'œil maléfique » à la fois de l'Agneau mystique du retable gantois des frères Van Eyck (1432) et du bélier de la Toison d'Or. F. Mercier examine également la réaction du duc face à la rébellion des villes flamandes comme celle de Gand entre 1450 et 1458, moment privilégié de l'affirmation de la puissance ducale et de sa supériorité militaire. Le complot de cour qui aboutit en 1462 à l'exécution sommaire du « traître » Jean Coustain, ancien favori soupçonné d'avoir empoisonné le comte de Charolais, le futur Charles le Téméraire, est stigmatisé comme crime de lèse-majesté à la fois divine et humaine, tout comme la Vauderie d'Arras ; et comme lors de cette dernière, le complot place aux premières loges le diable, prince des rebelles. F. Mercier cherche à montrer de quelle manière cette quête de majesté ducale passe par l'instrumentalisation de procédures criminelles inquisitoriales qui dévoilent l'occulte et permettent l'aveu des crimes qui la lèsent. À ce titre, la Vauderie d'Arras et l'affaire Coustain marquent un « transfert de la notion de lèse-majesté de l'Église vers l'État » (p. 388). Les crimes des sorciers portent atteinte non seulement à la toute-puissance divine, mais aussi à la souveraineté princière. Bien que le duc de Bourgogne soit physiquement absent de toute l'affaire d'Arras, son intervention se manifeste notamment par l'entremise de ses officiers immiscés dans les rouages du tribunal arrageois et par la qualification du crime de lèse-majesté. La persécution des vaudois-sorciers n'est pas seulement une affaire d'hérésie religieuse, elle est également une affaire d'État.

Son dénouement final l'est peut-être encore davantage, mais d'un autre point de vue : acte éminemment politique, l'arrêt du parlement de Paris de 1491 (la réhabilitation des victimes d'Arras) permet de se « concilier la fidélité encore chancelante d'une ville ramenée de force dans le giron du Royaume » (p. 13), après la mort de Charles le Téméraire en 1477. La Vauderie d'Arras a été le théâtre de la concurrence entre deux souverainetés, celle, bien installée, du royaume de France et celle de l'État bourguignon qui n'a pas réussi à terme à asseoir sa pérennité.

L'ouvrage riche et stimulant de F. Mercier fera débat sur cette question des liens de pouvoir et sur l'implication du duc Philippe le Bon dans les procès d'Arras. Il doit aussi être appréhendé dans la continuité des réflexions de Jacques Chiffolleau sur les notions de majesté, d'occulte et d'extraordinaire, que F. Mercier met concrètement à l'épreuve sur le terrain de l'État bourguignon au milieu du ^{xv}^e siècle.

MARTINE OSTORERO

Damien Carraz

L'ordre du Temple dans la basse vallée du Rhône, 1124-1312. Ordres militaires, croisades et sociétés méridionales
Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2005, 662 p.

Dans la préface du volume, Alain Demurger rappelle que l'historiographie française des ordres militaires a été complètement renouvelée ces derniers temps, ce dont témoigne la publication du livre de Damien Carraz tiré de sa thèse de doctorat. Celle-ci se base sur une abondante documentation : environ 1 600 sources directes, puis celles de comparaison, y compris les sources littéraires, inévitables dans l'espace occitan. D. Carraz a su transformer, en peu de temps, sa thèse en un livre que l'on lit « sans fatigue », d'excellent style et bien structuré.

Le livre se divise en trois parties qui sont consacrées, en substance, à l'installation, à l'enracinement et à la décadence des templiers. L'ouvrage, qui se présente comme une monographie complète, traite un argument